

2024DEL7

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT : HAUTE  
VIENNE

Arrondissement :

LIMOGES

Canton :

CONDAT/VIENNE

Commune : SOLIGNAC

**Nombres de  
membres**

En Exercice 19

Présents 14

Votants 17

**Date de convocation**

01/03/2024

**Date d'affichage**

01/03/2024

Objet : demande de  
subvention à l'ADEME  
pour la mission d'AMO  
géothermie.

Délibération n° 2024DEL7  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SOLIGNAC  
Séance publique du 13 mars 2024

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire.

**Présents** :

Mmes BAYLE, BOURGER, COMES, FOURGEAUD, CARLIER, DUPIN MM. BRUNET, CHAZELAS, COLDEBOEUF, GOURINCHAS, LEYRIS, PECHER, PORTHEAULT, RECORD,

**Absents et excusés** :

Claire MOURNETAS procuration donnée à Stéphane PECHER

Laure FERNANDES procuration donnée à Caroline BOURGER

Nathalie COIGNAC procuration donnée à Alexandre PORTHEAULT

**Absent** : Christian RIBOULET, Sylvie GUITARD

Claude GOURINCHAS a été élue secrétaire de séance

La municipalité souhaite être accompagnée par un prestataire pour le projet de système géothermique, dans le cadre des travaux d'extension de l'ALSH. Le bureau d'études techniques JLM a été sollicité pour effectuer cette mission. Le coût de la prestation est de 4830 € HT. Cette prestation peut être subventionnée à 80 % par l'ADEME.

Il est demandé au conseil municipal :

- De solliciter auprès de l'ADEME des subventions au taux le plus élevé pour financer la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du projet de système géothermique.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tout document concernant cette demande de subvention.

Le conseil après en avoir délibéré, valide la demande de subvention auprès de l'ADEME pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage du projet de système de géothermie.

Pour extrait certifié conforme

Certifié exécutoire par  
Alexandre PORTHEAULT,  
Maire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le  
Et la publication le

Le Maire,



Alexandre PORTHEAULT

